

PREPARATION MARIAGE EN SUISSE Entre suisse et burundais

De la part du/de la partenaire burundais(e)

- Formulaire 0.34A 2009 'Demande en vue du mariage'
- Formulaire 0.35A 2011 'Déclaration relative aux conditions de mariage'
 - *Le/la partenaire suisse le soumettra directement en Suisse*
 - *Le formulaire doit être signé au Consulat et la signature doit être légalisée*
- Acte de naissance* (si né(e) après 1980) ou Acte de notoriété tenant lieu d'acte de naissance* (si né(e) avant 1980)
- Attestation de célibat*
 - Jugement de divorce* si divorcé(e)
 - Acte des décès* si veuf(ve)
- Attestation de résidence*
- Extrait du casier judiciaire*
- Déclaration concernant le nom
- 3 formulaires de demande de Visa D
 - 1 formulaire avec les originaux
 - 1 formulaire avec les copies
 - 1 formulaire sans copies
- 3 photos passeport
- Passeport et 2 photocopies

De la part du/de la partenaire suisse

- Photocopie du passeport
- Photocopie du 'Certificat individuel d'état civil'
- Adresse complète en Suisse

* Original certifié par la Ministère des relations extérieures et de la coopération et validité de moins de 6 mois

Payement :

- Emoluments pour le Visa : CHF 73.00
- Préparation mariage : CHF 150.00
- Frais temps de travail (30 minutes) : CHF 75.00
- Frais de port : CHF 20.00
 - Se référer à notre liste de prix
 - **La totalité des émoluments doit être payée au moment de l'introduction de la demande en BIF.**